

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/209
7 janvier 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. PHILIP SOLJAK, VICE-PRESIDENT DE LA SECTION D'AUCKLAND
DE L'ASSOCIATION NEO-ZELANDAISE POUR LES NATIONS UNIES, CONCERNANT LE
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

64 Seacliffe Ave.
Auckland 9
Nouvelle-Zélande

Le 21 décembre 1982

Monsieur le Secrétaire du
Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Secrétaire,

Le Pacific Concerns Resource Center d'Honolulu (qui applique les décisions adoptées lors des conférences sur la dénucléarisation du Pacifique) nous a informés que les citoyens palaosiens voteront le 10 février prochain sur la ratification de l'Accord de libre association signé en août dernier par les Etats-Unis d'Amérique et la République des Palaos.

Cet accord, s'il était ratifié, engagerait l'avenir politique et économique de la population des Palaos; il annulerait dans la pratique la Constitution des Palos, la première dans le monde à créer une zone exempte d'armes nucléaires et il ouvrirait la voie à une présence militaire aux Palaos.

Nous croyons savoir que les représentants des Etats-Unis et des Palaos étaient encore réunis à Hawaii le mois dernier pour renégocier certains aspects de l'Accord, tandis que se poursuivait l'effort d'éducation politique visant à informer la population de la teneur de cet accord. Ce climat d'incertitude est renforcé par le fait que la date du plébiscite a été annoncée puis modifiée au moins trois fois.

Nous estimons qu'il faut prévoir un délai suffisant pour l'information politique des Palaosiens en ce qui concerne le contenu de l'Accord et de ses dispositions annexes et ce qu'ils impliquent et que la date doit donc être reportée.

Veillez agréer, etc.

Le Vice-Président de la Section
d'Auckland de la United Nations
Association of New Zealand

(Signé) Philip SOLJAK
